



**HYGIA-FORM**  
Hygiène et formations en restauration

## **Conditions générales de vente**

### **Inscription au stage et documents légaux**

Les inscriptions deviennent fermes sous réserve de disponibilité du stage demandé ou à réception de la convention de stage signée. Chaque stage doit faire l'objet d'une convention de formation signée des deux parties. Ce document précise l'accord conclu entre l'entreprise cliente et l'organisme de formation pour la réalisation du stage. Cette convention précise les dates de la formation, les horaires, les stagiaires participants ainsi que le tarif et conditions de règlement. Un programme complet avec les objectifs de la formation sera joint à la convention de formation.

Concernant les formations inter-entreprise ou intra-entreprise, une convocation sera envoyée aux stagiaires précisant le lieu, la date et les horaires de la formation. Le règlement intérieur sera envoyé aux stagiaires ou remis par le formateur en début de formation. Chaque stagiaire recevra en fin de formation une attestation de fin de formation (envoyée par courrier ou remise en fin de stage par le formateur)

### **Tarifs**

Les tarifs proposés sont valables pour une durée de 6 mois. Ils sont détaillés par stagiaire et coût total du stage. Les prix des stages figurent sur la convention de formation ou sur le devis de formation (proposition commerciale)

### **Conditions de règlement**

Les prix des stages figurent sur la convention de formation ou sur le devis que vous avez approuvé. Nos tarifs sont assujettis à la TVA ; Ils couvrent les frais pédagogiques, les documents pédagogiques remis aux stagiaires et les frais de déplacement du formateur sur Paris et proche banlieue. Sauf indication particulière, les frais de restauration des stagiaires et du formateur ne sont pas compris dans nos propositions.

Nos factures sont payables à 30 jours à réception ; Nous n'appliquons pas d'escompte en cas de règlement anticipé.

Il vous appartient de vérifier la possibilité de prise en charge de la formation demandée auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge plusieurs semaines avant la formation. A défaut d'accord de l'OPCA, préalable à la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation.

### **Annulation**

Vous pouvez remplacer un stagiaire par un autre de niveau équivalent jusqu'à la veille de l'ouverture ou début du stage.

L'annulation ou le report d'une inscription doivent nous parvenir par écrit au plus tard 30 jours avant le début du stage. Passé ce délai, vous serez redevable d'un montant total du stage.

Hygia-Form peut se voir obligé de reporter pour des raisons pédagogiques, toute formation ne comportant pas au moins 4 stagiaires inscrits (ce point concerne uniquement les stages inter-entreprise) Dans le cas où un stage sera annulé, une date ultérieure sera proposée aux stagiaires aux mêmes conditions.

### **Documents pédagogiques et supports**

Tous les supports pédagogiques, programmes, cours et documents annexes remis demeurent la propriété intellectuelle d'Hygia-Form. A ce titre la reproduction, la vente la commercialisation de tout ou partie des supports est interdite sauf autorisation préalable du responsable de la société de formation.

Toute inscription ou signature de convention de formation ou devis de formation vaut acceptation des conditions générales de ventes précisées ci-dessus.